DLP [redacted] 05-6-09018405



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 17 du 3 juin 2009 - 2 pages

Actualité

Stades

BLE TENDRE : floraison en cours à terminée.
BLE DUR : floraison.
ORGE PTPS : épiaison.
POIS PTPS : 1 à 5 étages de gousses.
FEVEROLE : 1 à 5 étages de gousses.
BETTERAVES : 60% à début couverture du sol.
MAIS : 6 à 8 feuilles.
TOURNESOL : 5 à 7 paires de feuilles.

Pucerons

C'est sur la culture de **tournesol**, que les infestations de pucerons sont les plus fréquentes, avec souvent 20 à 80% de pieds porteurs de petites colonies, en absence de traitement. Des auxiliaires sont présents.
Au stade actuel, la culture peut supporter des populations plus importantes. Seuils : 50-100 pucerons / plante entre 5 paires de feuilles et bouton étoilé.

Pour la **féverole**, quelques parcelles présentent 10 à 20% de pieds porteurs de pucerons noirs (ex Chailly en Brie-77, Banthelu et Marly la ville-95...). Présence d'auxiliaires.

Sur **pois** également, quelques parcelles présentent 10% de pieds porteurs, comme à Nangis (77), Boutervilliers (91) à près de 40% comme aux Granges le Roi (91). Plus le stade avance, plus la culture peut supporter des infestations fortes.

Sur **blé**, de rares pucerons sont observés sur feuilles.

Sur **maïs**, premiers pucerons détectés (< 10 par plante) par exemple à Nangis, Brie Comte Robert (77), Vigny (95)...

Pas de pucerons cendrés sur **colza**.

Sur **betteraves**, présence de quelques pucerons noirs dans le sud Seine et Marne. Maintenir la surveillance des parcelles non protégées IMPRIMO jusqu'à la couverture du sol.

Maladies blé

Evolution de la **septoriose** dans les témoins avec des sorties de taches sur les F2 et F1, correspondant aux contaminations survenues à partir du 10 mai. La fréquence sur F1 dans les témoins dépasse 40% sauf pour les variétés moins sensibles (TOISONDOR, APACHE, CAPHORN...). Sur des parcelles protégées trop tardivement, on peut trouver de la septoriose sur F1. Outre la septoriose, on trouve aussi sur les dernières feuilles, quelques symptômes d'helminthosporiose du blé, (avec confirmation sur des APACHE), de Microdochium nivale, et souvent des taches d'origine non parasitaire, accompagnées ou non des champignons secondaires.

Les foyers de **rouille jaune** s'extériorisent fortement, en situations insuffisamment protégées, et la **rouille brune** fait son apparition sur les variétés sensibles (Ex SANKARA, CAPHORN...).

Présence toujours d'**oïdium** sur certaines parcelles d'APACHE et de CAPHORN entre autres.

Le climat de la floraison laisse augurer à priori un moindre risque fusariose des épis que l'an passé.

Ravageurs blé.

Les captures de **cécidomyies oranges** en cuvette sont plus importantes que la semaine passée, en tout secteur . On reste toutefois en dessous du pic de l'an passé.
Les secteurs où les captures sont les plus fortes restent l'ouest de la région, l'est de l'Essonne et le secteur Provins - Bray sur Seine - Montereau (77). Le risque diminue avec la fin de la floraison.

Présence toujours fréquente des lemas et mineuses, et occasionnellement de tenthrèdes.

Tordeuses pois

Les captures sont plutôt inférieures à celles de la semaine dernière. Les cumuls les plus élevés ne dépassent pas 150 captures, sur certains sites de l'Essonne et des Yvelines.
Seuils : 400 captures cumulées pour des débouchés alimentation animale, 100 captures pour les débouchés alimentation humaine ou semences.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Service Régional de l'Alimentation ILE DE FRANCE
18 avenue Carnot
94234 CACHAN
Tél : 01.41.24.18.00
Fax : 01.41.24.18.32

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : S. HOFFERER

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2009
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

4°JO-48744 D3 P23

Bruche féverole

Les conditions restent toujours favorables à l'activité des bruches (températures maximales supérieures à 20°).
La protection contre ce ravageur doit surtout viser à protéger les gousses des 2/3 inférieurs de la plante, niveaux préférentiels de ponte.

En bref

Betterave

Les captures de **teigne** diminuent, le premier pic d'activité des adultes est passé, une semaine plus tôt que l'an dernier. Il convient de surveiller les chenilles.

Premiers dégâts de **noctuelles**. Seuil d'intervention : 50% des plantes avec des perforations,

Reprise des pontes de **pégomyies** dans le sud Seine et Marne (souvent 30-40% des pieds porteurs). Présence de galeries sur 5 à 20% des plantes dans le sud Seine et Marne et l'Essonne. Rappel du seuil : 10% de plantes touchées.

Maladies protéagineux

La pression mildiou s'accentue sur les féverole, les attaques se concentrant sur les étages les plus hauts, donnent un aspect spectaculaire visuellement à ces attaques, alors que l'on connaît encore mal leur impact réal sur le rendement. Le botrytis et l'anthracnose sont toujours modérés.

Sur pois, le mildiou est aussi la maladie la plus fréquente, mais avec moins d'ampleur.

Réglementation

Produits phytopharmaceutiques autorisés à titre d'introduction parallèle apparaissant par erreur comme retirés de la mise sur le marché sur la base de données e-phy

Principaux textes officiels de référence : Chapitre III du Titre V du Livre II du code rural.
Partie législative : articles L253-1 et suivants relatifs à la mise sur le marché des produits phytosanitaires.
Partie réglementaire : articles R253-52 à R.253-55.

La base de données informatique e-phy, consultable via le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche, connaît actuellement un problème informatique impactant la fiabilité de l'information affichée relative à certains produits phytopharmaceutiques bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché à titre d'introduction parallèle.

Un certain nombre de ces produits, dûment autorisés, apparaissent de façon injustifiée dans la liste des produits retirés de la mise sur le marché. Les services du ministère chargé de l'agriculture font le nécessaire pour que la résolution de ce problème intervienne dans les meilleurs délais.

Afin de s'assurer que les produits concernés sont toujours dûment autorisés, il convient de contacter le Service régional de l'alimentation concerné qui se renseignera auprès de la Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux (BRMMI) de la Direction générale de l'alimentation.

Retrait d'une autorisation de mise sur le marché à titre d'introduction parallèle

Principaux textes officiels de référence : Chapitre III du Titre V du Livre II du code rural.
Partie législative : articles L253-3 et L253-4 relatifs à la mise sur le marché des produits phytosanitaires.
Partie réglementaire : articles R253-46 et R253-52 à R.253-55.
Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 24

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique dénommé STAR 100 (AMM n°2000256) détenue par la société ENDRES MERAT H sise à Tettnang – Allemagne a été retirée par décision datée du 22 mai 2009. Cette autorisation de mise sur le marché permettait l'introduction sur le territoire français, en vue de sa mise sur le marché français, du produit autrichien MAC ALPHA CYPERMETHRINE (AMM n°2295-03).
Le retrait de cette autorisation a été décidée aux motifs suivants :
- le produit autrichien dénommé MAC ALPHA CYPERMETHRINE (AMM n°2295-03) ne bénéficie plus actuellement d'une autorisation de mise sur le marché en Autriche ;
- les analyses entre le produit STAR 100 et le produit de référence ASTOR démontrent l'absence d'identité au sens de l'article R.253-52 du code rural entre les 2 produits.

Le retrait du produit STAR 100 est effectif à compter de la date de signature de la décision, soit au 22 mai 2009. Ce retrait n'est assorti d'aucun délai à la commercialisation et à l'utilisation des produits.